

Saint-Nazaire, le 8 janvier 2020

Solidarités

L'hébergement d'urgence : la Ville fortement engagée

La Ville de Saint-Nazaire est de très longue date investie pour protéger les personnes à la rue. Sans que cela soit une obligation réglementaire, elle engage plus de 400 000 € chaque année pour lutter contre cette précarité.

Dans le contexte de crise sanitaire, la collectivité a intensifié son action en participant dès mars dernier, avec son CCAS, à la coordination avec la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et le Service intégré d'accueil et d'orientation pour l'hébergement de toutes les personnes sans solution ainsi que pour soutenir les associations de solidarité œuvrant pour l'accueil de jour, l'accès à l'hygiène et l'hébergement des sans-abris.

La Ville a obtenu de l'Etat, 25 places d'hébergement d'urgence supplémentaires à Saint-Nazaire dès 2021, dans des formes variées pour répondre aux différents besoins exprimés. Cet engagement s'inscrit dans le droit fil de la Fabrique des politiques sociales qui a fait de la grande précarité une priorité.

CONTACT PRESSE

Ameline Vivier
Service presse
Ville de Saint-Nazaire et CARENE
T **02 40 00 41 97**
P **07 86 39 85 03**
viviera@agglo-carene.fr





Protéger et accompagner les sans-abris, un engagement de longue date de la municipalité

Depuis de nombreuses années, la Ville de Saint-Nazaire a développé une palette de réponses aux besoins des personnes à la rue, qu'il s'agisse de leur hébergement, de leur alimentation ou de leur hygiène.

Elle déploie son action en direct via la domiciliation au CCAS, ou l'accompagnement social via une équipe de travailleurs sociaux dédiée. Allant au-delà de ses compétences obligatoires, la municipalité a depuis longtemps fait le choix de soutenir financièrement les dispositifs d'hébergement d'urgence, avec des subventions aux opérateurs présents sur Saint-Nazaire :

- **Financement pour le foyer Blanchy (gestion confiée à Anef-Ferrer)** pour renforcer la présence humaine et les animations sur site (disposant de 25 places en période normale et jusqu'à 30 places en période hivernale). Une infirmière y est présente une matinée et un après-midi par semaine. Une infirmière psychiatrique peut être mobilisée sur place. Un espace douche est à la disposition des personnes en errance chaque jour de 9h à 10h. Un chenil accueille les chiens des personnes hébergées.
- **Subvention pour le dispositif de Maison-Relais géré par Anef Ferrer**, composé de 17 logements permettant à des personnes en situation de grande exclusion de se réadapter à la vie sociale dans un environnement chaleureux et convivial.
- **Financement de 16 logements temporaires et de deux appartements d'urgence** pour l'accueil et l'accompagnement de familles, couples ou femmes seules pour les personnes qui y sont logées par **Solidarité Estuaire**.

Elle soutient, par des subventions annuelles les associations de solidarité qui développent l'accueil de jour (petit-déjeuner, restauration), **telles que l'Association Solidarités Créations (ASC) qui gère le restaurant social « Le trait d'union » ou La Fraternité qui assure des petits déjeuners.**

En 2020, pour répondre aux besoins d'accès à l'hygiène, la Ville a accordé un financement **de 10 000 € pour la création de 4 nouvelles douches** accessibles aux sans-abris dans les locaux de la Fraternité. Cette installation vient compléter les douches mises à disposition au Centre Blanchy, à l'association Oppelia et à l'ASC, dont les installations ont toutes été soutenues financièrement par la Ville.



Des dispositifs complémentaires pour agir toute l'année

Plusieurs dispositifs permettent d'assurer des mises à l'abri uniquement sur signalement et orientation via le 115 (numéro gratuit disponible 7 jours / 7, 24 heures / 24). L'offre se déploie en continu, toute l'année :

- **Une maraude professionnelle, financée par le CCAS, a lieu chaque lundi de 14h à 17h** (en cas de jour férié, la maraude est décalée au lendemain). Elle est constituée d'un professionnel d'Anef-Ferrer et d'un professionnel d'Oppelia - la Rose des Vents, auxquels s'associent en alternance un professionnel de l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité ou d'un médecin de la Permanence d'Accès aux soins de santé (PASS). La maraude professionnelle du lundi est complétée par l'intervention des **bénévoles de la Croix rouge, qui interviennent le vendredi soir à partir de 18h.**
- **Une coordination de la veille sociale, animée par le CCAS,** et réunissant les acteurs de la solidarité (associations et institutions) se réunit toutes les deux semaines pour analyser les situations individuelles repérées par chaque structure et pour déterminer les interventions nécessaires.

400 000 euros consacrés à l'hébergement d'urgence et à la maraude

L'effort financier total consacré par la Ville à l'hébergement d'urgence et la maraude est de plus de 400 000 € par an. Dont voici le détail :

- Centre Blanchy : 225 000 € (hors frais d'entretiens du bâtiment)
- Maison-Relais : 22 800 €
- Maraude sociale : 35 000 €
- Appartement d'urgence et logements temporaires : 74 000 €
- Subvention au restaurant social « Le trait d'union » (ASC) : 40 000 €
- Subvention à la Fraternité : 5 000 €

Une nuit de la solidarité pour mieux connaître les personnes à la rue afin de mieux les accompagner

Pour agir plus spécifiquement contre la précarité et encourager les solidarités, la Ville de Saint-Nazaire et son partenaire l'Association Solidarité Création (ASC), à l'initiative de cette opération, ont organisé le 16 octobre dernier une Nuit de la Solidarité. L'objectif était de mieux connaître les personnes dites en situation de rue, grâce à la mobilisation de professionnel·les du secteur social et de bénévoles. L'opération a permis d'aller à la rencontre de 40 personnes, mais toutes ces personnes n'ont pas déclaré être en attente d'une solution d'hébergement.



Crise sanitaire : une mobilisation sans précédent

Depuis le début de la crise sanitaire, la Ville et son agglomération mettent en œuvre des dispositifs spéciaux permettant de venir en soutien des plus fragiles et d'atténuer les effets du confinement et de la cessation d'activité pour les personnes comme pour les acteurs socio-économiques. La Ville et son CCAS ont participé dès le début du confinement à la coordination avec la Direction départementale de la cohésion sociale et le Service intégré d'accueil et d'orientation pour l'hébergement de toutes les personnes sans solution.

Afin que celles et ceux qui sont seul-es, agé-es, ou démuni-es ne soient pas laissés-es de côté, la Ville de Saint-Nazaire et son CCAS, en partenariat avec les associations de solidarité, se sont mobilisées très tôt pour maintenir des services essentiels pour l'accès à l'aide alimentaire ou à l'hébergement. La Ville s'est impliquée à leurs côtés et a maintenu les aides à la subsistance et à l'hygiène du CCAS et en a étendu l'accès aux bénéficiaires du Département et à la Mission locale de l'Agglomération nazairienne.

Dès le mardi 17 mars, la Ville a réuni les associations œuvrant pour l'accueil de jour, l'aide alimentaire et l'hébergement d'urgence pour garantir l'accès aux premières nécessités.

Elle s'est assurée auprès de l'État, avec le concours de l'association Anef-Ferrer, de l'association Solidarité Estuaire et de l'Association Solidarités et Créations (ASC), que chaque personne à la rue identifiée puisse avoir un hébergement au centre Blanchy ou à l'hôtel. Les personnes ont été hébergées et nourries dans le respect des règles de confinement imposées par le gouvernement.

Pour parer à toute situation, la Ville a également mis à disposition de l'ASC un gymnase permettant d'accueillir d'autres personnes et notamment de proposer des douches d'avril à juillet 2020. Un camion frigorifique a également été mis à la disposition de l'association durant cette période pour aider au portage des repas auprès des personnes à la rue, confinées à l'hôtel.

Le CCAS a pris en charge le financement des repas fournis par l'ASC aux personnes à la rue confinées à l'hôtel pour un coût de 17 000 €. Il a également fourni des bons alimentaires pour un montant de plus de 1 500 € à l'association Anef-Ferrer pour les personnes confinées au Foyer Blanchy.

Par ailleurs, la coordination des associations caritatives logées gratuitement au Carrefour des solidarités a été une priorité dès le début du confinement pour assurer le maintien de la distribution alimentaire. La Ville a d'ailleurs fait don de l'ensemble des denrées périssables de la restauration municipale à la Banque alimentaire (pour un montant de plus de 10 000 € de marchandises).



Tout au long de la crise, le CCAS est resté ouvert pour assurer l'écoute et l'information des usagers, mais aussi pour maintenir et élargir la délivrance des aides indispensables en cette période, notamment des aides alimentaires.

Au total, la Ville a accordé depuis le début de la crise sanitaire plus de 95 000 € de subventions exceptionnelles aux acteurs de la solidarité qui ont sollicité le soutien de la municipalité pour faire face aux conséquences de cette crise : Banque alimentaire, Secours populaire français, ASC, Croix-Rouge, Totem, Protection civile, Fraternité et Espoir au cœur.



Pour aller plus loin : de nouvelles formes de logements pour des publics en grande précarité

En 2017, la Ville de Saint-Nazaire via son CCAS a lancé et animé une vaste concertation regroupant les principaux partenaires institutionnels et associatifs du champ social nazairien ainsi que les usagers. L'objectif de cette démarche participative, intitulée la « Fabrique des politiques sociales », était de repenser ensemble l'action sociale de la ville et de formuler collectivement des propositions d'actions. Cette démarche a abouti au vote d'une délibération cadre sur les politiques sociales traduite en plan d'actions opérationnel au sein duquel figure l'action 8 intitulée « Expérimenter de nouvelles formes de logements pour des publics en grande précarité. »

Après concertation avec les services de l'Etat, la DDCS a validé la pérennisation de 25 places supplémentaires d'hébergement à partir de 2021. Le travail est engagé avec le CCAS pour déterminer, au regard des besoins identifiés via la Nuit de la Solidarité et la Coordination de la veille sociale, la répartition de ces places selon les publics et les formes nouvelles d'hébergement nécessaires. L'objectif est de compléter la palette des solutions disponibles pour s'adapter à l'évolution des modes de vie des personnes à la rue.

Une expérience déjà menée par le CCAS

Durant la période hivernale 2016-2017, le CCAS a ouvert à titre expérimental une place d'hébergement en appartement destinée aux personnes en situation de grande exclusion. La mise en œuvre de ce projet fut le fruit d'un travail partenarial des acteurs participant à la coordination de la veille sociale à Saint-Nazaire.

L'objectif était alors de proposer un abri à des personnes ayant connu de nombreuses années de rue, avec pour objectif la souplesse, la singularité de l'accueil et la mise en place d'une veille partenariale.

Cette place d'hébergement est destinée prioritairement aux personnes isolées, vieillissantes et globalement en rupture avec la société, en refus de toutes formes d'aides et notamment d'accompagnement social. Au regard de l'intérêt du dispositif pour les personnes hébergées constaté par les professionnels du champ social, cette place d'hébergement a été pérennisée et fonctionne maintenant toute l'année.